Démonstrations de l'utilisation des Machines à Voter

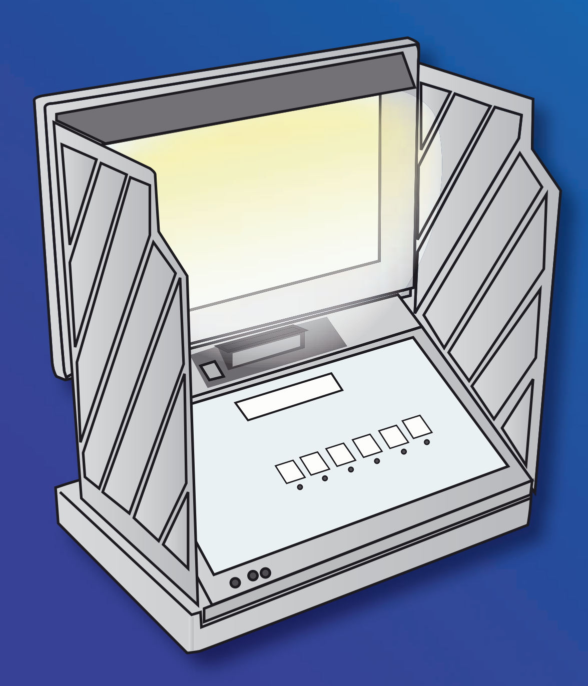
Les 20 bureaux



Du mardi 24 au vendredi 27 novembre 2015

HÔTEL DE VILLE Cours Masséna

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Renseignements

Bureau des élections : 04 92 90 50 47
04 92 90 50 48

Direction Presse Communcation Mairie d'Antibes Juan-les-Pins • CD • 10/2015

Jacques Boissier C 311
Jacques Prévert A 401
Super Antibes A 403
Fontonne A 301
Jean Moulin B 316
Saint-Claude 318
Maison des Associations A 312
Saint-Maymes A 105
Roger Cardi A 224
Laval A 220
Pont Dulys A 101 B 102 C 103
Salle Foch A 209 B 210 C 211
Guynemer 206
Mairie 201
Ponteil B 208
Peynet A 212

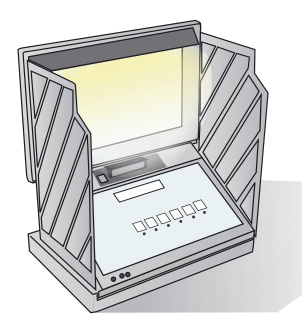
Le Vote Électronique

Mode d'emploi

Élections RÉGIONALES

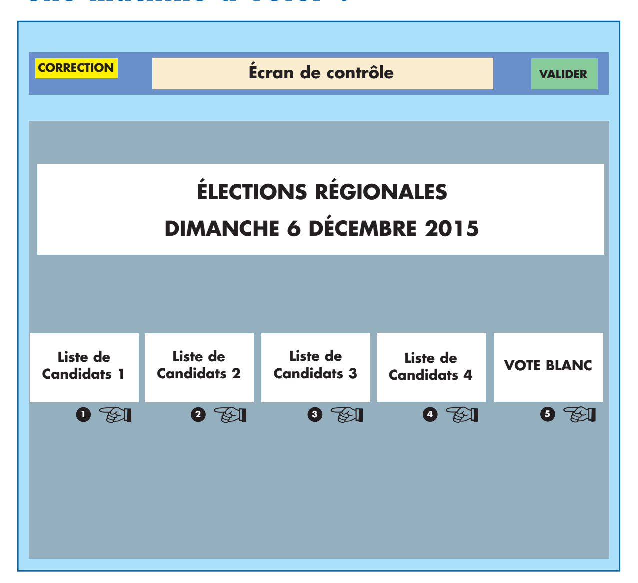
6 & 13 décembre 2015

Le vote électronique • Mode d'emploi •



À l'occasion des élections régionales, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins met en place des machines électroniques dans 20 bureaux de vote de la commune.

Comment se présente une machine à voter ?



Le vote électronique change-t-il le déroulement du scrutin ?

Non. Le vote électronique se substitue seulement aux urnes traditionnelles et aux bulletins de vote. En fait, au lieu de déposer votre bulletin sous enveloppe dans l'urne, vous exprimez votre choix en appuyant, à l'abri des regards, sur un bouton correspondant aux candidats de votre choix. Vous confirmez ensuite votre choix avec la touche "valider" réservée à cet effet et votre vote est ainsi enregistré.

Y a-t-il la possibilité de corriger mon vote ?

Oui. Avant de valider votre choix, vérifiez le vote grâce à un écran très discret situé devant vous où s'inscrit le vote que vous avez choisi. Le nom de la liste des candidats sélectionnée apparaît alors. Si vous vous êtes trompé(e), vous pouvez modifier votre vote en appuyant sur la touche "correction" et effectuer un nouveau choix.
Attention, cette opération ne peut se faire que si vous n'avez pas validé votre vote car le fait d'appuyer sur la touche "validation" équivaut à placer votre enveloppe dans l'urne. Une fois cette opération effectuée, vous ne pouvez pas revenir sur votre choix de la même façon que vous ne pouvez pas retirer l'enveloppe de l'urne dans le mode de vote traditionnel.

Comment être sûr que mon vote a bien été enregistré ?

Après avoir appuyé sur la touche "valider", l'écran de la machine affiche "vote enregistré" et le président du bureau déclare "a voté".

Que devient mon vote une fois validé ?

Valider votre vote équivaut à déposer votre bulletin dans l'urne. Or, de la même manière que celui-ci est stocké tout au long de la journée dans l'urne, votre vote électronique est lui aussi stocké dans la mémoire de la machine jusqu'à l'impression du ticket "résultat" qui suit immédiatement la clôture du scrutin.

Mon vote est-il aussi secret que dans une élection traditionnelle ?

Oui. Le niveau de confidentialité est exactement le même que lors d'une élection traditionnelle.
Il est totalement impossible d'identifier le vote d'un électeur.

Si je désire utiliser le vote blanc, la machine prévoit-elle cette possibilité ?

Oui. Une touche "vote blanc" est prévue parmi les choix qui vous sont proposés.

Que se passe-t-il en cas de panne d'électricité ?

La machine est conçue pour stocker tous les votes une fois qu'ils ont été validés.
Si une panne d'électricité survient et que votre vote a été validé, il est conservé à l'abri de toute détérioration dans la mémoire de la machine. Une batterie de secours prend alors le relais et le déroulement du scrutin peut continuer de façon complètement normale.

Les bureaux de vote concernés sont :

N° 101	École du Pont Dulys A
N° 102	École du Pont Dulys B
N° 103	École du Pont Dulys C
N° 105	École Saint-Maymes A
N° 201	Hôtel de ville
N° 206	École Guynemer
N° 208	École du Ponteil B
N° 209	Salle Foch A
N° 210	Salle Foch B
N° 211	Salle Foch C
N° 212	École Peynet A
N° 220	École Laval A
N° 224	École Roger Cardi A
N° 301	École de la Fontonne A
N° 311	École Jacques Boissier C
N° 312	Maison des Associations A
N° 316	École Jean Moulin B
N° 318	École Saint-Claude
N° 401	École Jacques Prévert A
N° 403	École Super-Antibes A